



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
1^{er} octobre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

Sixième session

Astana, 27 septembre-2 octobre 2010

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de la déclaration ministérielle, du plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), des initiatives complémentaires et du rapport de la Conférence

Projet de déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)

Nous, Ministres de l'environnement et du développement et chefs des délégations des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP),

Réunis à Astana les 1^{er} et 2 octobre 2010 pour la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010),

Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et les dispositions d'Action 21,² les textes adoptés au Sommet mondial pour le développement durable,³ en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,⁴ qui intègre les initiatives prioritaires de la Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique,⁵ et au Sommet mondial de 2005, où un accord a été conclu sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,⁶ la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs.), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.*

² *Ibid.*, annexe II.

³ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I.

⁴ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁵ E/CN.17/2002/PC.2/8.

⁶ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

en développement⁶ et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,⁷

1. *Reconnaissons* que :

a) Pour nombre de pays en développement, éliminer la pauvreté, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement durable sont des objectifs essentiels ;

b) La croissance verte, lorsqu'elle est dûment adaptée aux particularités de chaque pays et considérée dans une perspective de développement durable, est l'un des moyens permettant d'appuyer une croissance économique rapide, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale ;

c) Plusieurs crises majeures ont frappé l'Asie et le Pacifique: la crise économique déclenchée par la crise financière, la volatilité des prix des produits essentiels, les problèmes écologiques résultant de la diminution du capital naturel, notamment l'eau et les denrées alimentaires, et les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques, ce qui a créé des fardeaux supplémentaires pour les pays de la région, en particulier les plus vulnérables d'entre eux et ceux qui sont les moins avancés, et les freine dans leurs efforts pour parvenir à un développement socioéconomique général. Ces crises appellent une modification du modèle de développement, de façon à aller vers des modes de croissance « inclusive et durable » ;

d) Dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui connaît la plus forte croissance au monde et qui compte le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté (950 millions), la demande en nourriture, énergie, eau et autres ressources naturelles continue de croître rapidement tandis que les besoins fondamentaux de millions de personnes ne sont toujours pas satisfaits ;

e) L'augmentation sectorielle des transports, de la production de déchets et de l'utilisation de produits chimiques ne cesse d'accroître l'empreinte écologique de la région ;

f) Les risques liés aux changements climatiques augmentent à cause de la hausse des températures et de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes ;

g) L'air, l'eau, la terre et la biodiversité des écosystèmes sont indispensables aussi bien aux économies qu'aux sociétés dans la région de l'Asie et du Pacifique;

⁶ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁷ Adopté par le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités à sa troisième session, tenue à Bali (Indonésie) le 4 décembre 2004.

h) Des schémas de consommation et de production non durables pourraient peser de plus en plus sur la capacité de charge et se traduire par une baisse de la qualité de vie;

i) La région doit poursuivre une croissance économique rapide afin d'être en mesure de remédier à la pauvreté dans laquelle vivent des millions de personnes et atteindre le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais, en même temps, il est vital de maintenir la durabilité environnementale au nombre des priorités, conformément au septième de ces objectifs. La cadence de la croissance et la vigilance environnementale doivent continuer de pair, sans que l'une ne soit sacrifiée au profit de l'autre;

j) Il faut encourager le modèle de développement durable au moyen, entre autres, de l'approche de la croissance verte, en tenant dûment compte de l'équité et des particularités de chaque pays, de façon à concilier croissance économique rapide et durabilité environnementale ;

k) L'éducation au développement durable est un outil important, qui peut aider les États membres de la CESAP à surmonter les grandes crises touchant la région et à faciliter la transition vers une croissance verte ;

l) Les initiatives régionales, comme l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre⁸ et l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte),⁹ ainsi que celles entreprises par l'Association sud-asiatique de coopération régionale¹⁰ et d'autres initiatives régionales et nationales des États membres de la CESAP, constituent d'excellents exemples d'expérience en matière de promotion de nouvelles stratégies de croissance économique et ont permis de créer la dynamique nécessaire pour renforcer l'action concertée à l'échelle régionale.

2. *Prévoyons de :*

a) Envisager de créer un environnement socioéconomique propice aux changements nécessaires pour susciter et favoriser un mode de développement durable;

b) Engager toutes les parties prenantes à appuyer et à accélérer les changements requis grâce à des mesures visant à :

i) Sensibiliser davantage les consommateurs et leur faire prendre conscience de la nécessité de choisir en connaissance de cause des produits, des services et des modes de vie écologiquement durables ;

⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific 2000, Kitakyushu, Japan, 31 August-5 September 2000: Ministerial Declaration, Regional Action Programme (2001-2005) and Kitakyushu Initiative for a Clean Environment* (ST/ESCAP/2096) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.01.II.F.12), troisième partie.

⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (ST/ESCAP/2379) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31), annexe III.

¹⁰ Voir la Déclaration de Thimphu sur les changements climatiques adoptée au seizième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, tenu à Thimphu les 28 et 29 avril 2010, disponible en anglais à l'adresse www.sixteenthsaarcsummit.bt

- ii) Encourager et soutenir de nouveaux modes de consommation au moyen d'outils tels que, entre autres, des mesures de gestion de la demande adaptées aux particularités de chaque pays, afin de favoriser une consommation et des modes de vie durables ;
 - iii) Élaborer des politiques, stratégies et plans d'action de portée nationale et organiser, selon qu'il conviendra, des activités éducatives appropriées sur l'environnement, à l'intention des enfants et des jeunes, dans un cadre aussi bien formel qu'informel, sur la base des grands principes de référence retenus pour l'éducation au développement durable ;
 - iv) Établir un réseau pour la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux d'éducation à la protection de l'environnement; élaborer et intégrer des cadres de référence pour l'éducation au développement durable, au niveau national, afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives et plans d'action régionaux et sous-régionaux en faveur du développement durable ;
 - v) Promouvoir une approche « harmonie avec la nature » tout en respectant et en consolidant les modes de vie traditionnels et les valeurs culturelles et spirituelles de la région de l'Asie et du Pacifique ;
 - vi) Encourager la mise en place au niveau national, en fonction des particularités de chaque pays, d'un mécanisme d'application du principe « pollueur-payeur » et une gestion efficace des ressources naturelles ;
- c) Concevoir puis reproduire des modèles de partenariat efficace avec le secteur privé pour opérer les changements fondamentaux nécessaires, tout en favorisant :
- i) Les investissements en faveur d'une utilisation efficace des ressources, de l'innovation et des infrastructures environnementales;
 - ii) Les échanges d'informations sur les pratiques concernant le principe « pollueur-payeur » et le déploiement, l'application et le transfert de technologies et de savoir-faire, en vue de développer la capacité des pays de parvenir à une production et à une consommation durables ;
 - iii) La sensibilisation du public et l'investissement dans des programmes connexes de recherche et d'assistance aux populations vulnérables touchées par les changements climatiques;
- d) Envisager, lorsque cela est opportun et possible, et en fonction des particularités de chaque pays, d'intégrer les coûts de la protection de l'environnement dans les prix du marché et utiliser des instruments économiques ou fondés sur le marché qui favorisent le développement durable.

3. *Décidons* de nous employer ensemble, selon qu'il conviendra, à:

a) Renforcer la coopération régionale et sous-régionale pour promouvoir la croissance économique écologiquement durable, ou croissance verte, en tant que condition nécessaire, parmi d'autres, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement durable;

b) Encourager des travaux de recherche communs sur l'élaboration et l'application d'outils et de mesures, notamment de technologies écologiquement rationnelles, et prendre toutes les mesures pratiques possibles pour encourager et favoriser, selon qu'il conviendra, le transfert de technologies écologiquement rationnelles ou l'accès à celles-ci ;

c) Encourager les réseaux de partage des connaissances afin de favoriser l'échange de données d'expérience, d'analyses et d'enseignements tirés de projets pilotes de développement durable privilégiant une croissance profitable aux pauvres et à l'environnement ;

d) Accroître l'assistance technique, les échanges d'information et le partage de données d'expérience entre les pays membres, notamment dans les domaines de l'écotourisme, du traitement et du recyclage des déchets et de la gestion des risques de catastrophe, en accordant une attention particulière aux pays dans le besoin ;

e) Encourager le renforcement des capacités et les initiatives de transfert de technologies en vue de promouvoir et de faciliter l'utilisation de technologies vertes éco-efficaces et économes en ressources dans les économies en transition et les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays en développement montagneux ou sans littoral et les pays les moins avancés, surtout ceux qui sont les plus vulnérables, de l'Asie et du Pacifique ;

f) Mettre en œuvre le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique 2011-2015 (E/ESCAP/MCED(6)/L.4) et les initiatives régionales et sous-régionales, notamment l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » (E/ESCAP/MCED(6)/L.5/Rev.1) et le projet de création d'un partenariat Asie-Pacifique-Europe ;

g) Insister sur la nécessité de diffuser les nouvelles technologies et de transférer le savoir-faire et les technologies pour le renforcement des capacités à l'intention des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique;

h) Investir dans la protection du stock des ressources naturelles qui ont une grande importance économique et sociale, et qui sont essentielles pour la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement durable;

i) Promouvoir le développement durable en tant que moyen de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets, et d'améliorer la résistance de la société et de l'économie face aux catastrophes naturelles et aux chocs imprévus;

j) Favoriser la durabilité du développement et des infrastructures en milieu urbain ;

k) Fixer un objectif biodiversité post-2010 à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, et parvenir à réduire de manière significative le taux actuel d'épuisement de la biodiversité, en gardant à l'esprit que l'objectif 2010 de la biodiversité n'a pas encore été atteint ;

l) Faire face aux diverses menaces qui pèsent sur l'environnement en renforçant, aux niveaux régional, sous-régional et national, les initiatives de surveillance, de suivi et d'évaluation, de coopération sur le plan énergétique, de lutte contre la pollution et de préservation de la nature, selon les besoins ;

m) Encourager et faciliter la coopération régionale pour une utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

n) Favoriser les synergies avec la CESAP et d'autres partenaires et initiatives mondiales et régionales dans le domaine du développement, en vue d'élaborer des stratégies de croissance verte qui permettent de remédier aux vulnérabilités particulières et spécifiques des petits États insulaires en développement et des pays moins avancés ;

o) Appuyer le développement des ressources pédologiques afin de favoriser une agriculture durable et accroître la productivité des écosystèmes.

4. *Prions* la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'aider les États membres à mettre en application les dispositions de la présente déclaration et de présenter un bilan de mi-parcours et un bilan final à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2015.

5. *Invitons* les pays donateurs, les institutions et organismes concernés de l'Organisation des Nations Unies et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, en particulier, ainsi que les institutions financières multilatérales, les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile à :

a) Apporter un soutien complet, notamment financier et technique, à la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique 2011-2015 ainsi que d'autres initiatives inter-régionales, régionales et sous-régionales, dont l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » ;

b) Aider les pays et les sous-régions qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques et continuellement exposés au risque de catastrophes naturelles à répondre à leurs besoins d'adaptation immédiats et à long terme.

6. *Convenons* de convoquer la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et le Pacifique en 2015 ;

7. *Exprimons* notre sincère gratitude à la population et au Gouvernement du Kazakhstan pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence.